

**Groupe d'expertise collective d'urgence
Groupe d'expertise collective d'urgence - GECU FHCC**

**Procès-verbal de la réunion
du 25 janvier 2024**

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Étaient présents le 25 janvier 2024 - Après-midi :

- Membres du groupe d'expertise collective d'urgence

Madame Nadia HADDAD (présidente de séance)

Monsieur Stéphane BERTAGNOLI, Madame JULIE FIGONI, Monsieur Vincent LEGROS, Monsieur Yves MILLEMANN, Madame Laurence VIAL

- Coordination scientifique de l'Anses

Présidence

Madame Nadia HADDAD assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante :

Avis relatif à la fièvre hémorragique de Crimée-Congo - Avis - 2023-SA-0194

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

La présidente, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard des points de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

La présidente vérifie que le quorum est atteint avec 6 experts sur 6 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

Les modalités organisationnelles, l'argumentaire et les conclusions de l'expertise réalisée en urgence sont détaillées au niveau de l'avis de l'Anses, publié sur son site internet.

La présidente propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Elle rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts présents adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à la fièvre hémorragique de Crimée-Congo

Le groupe d'expertise collective en urgence adopte les conclusions de l'expertise et donne mandat à l'Anses pour les finaliser en intégrant les demandes d'évolutions formulées par les experts lors de la dernière réunion du collectif.

Madame Nadia HADDAD